



## CONTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du

Vendredi 11 avril 2014

Mairie de Saint-Alban de Montbel

Sous la présidence de Madame CHEVALIER Annick, Maire de Saint-Alban de Montbel

Présents :

Mesdames POUPENEY Annick – BLANC Aline – BOËL-MURE Agnès – SENFT Catherine – COUDERC Audrey

Messieurs GRIMONET Henri – EMINET Bernard – DURET Sylvain – MERCY Paul – RENAUDIN Géraud – LEGER Luc – BARDON Benjamin – SZLAPKA Jean – NOËL-LARDIN Patrick

Secrétaire de séance : Luc LEGER

Ouverture de la séance à 19h37

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2014 :

*Aucune observation du Conseil, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

Madame le Maire informe que la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer et de voter à main levée. Elle demande également deux assesseurs pour la commission d'appel d'offre et les délégués au syndicat intercommunal des eaux du THIERS à bulletin secret:

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée et *Madame COUDERC Audrey et Monsieur DURET Sylvain se proposent comme assesseurs*

- ✓ Délibération pour délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

*Madame le Maire expose les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Dans un souci de favoriser la bonne marche de l'administration communale, le Maire propose que le conseil municipal lui confie, pour la durée du mandat, certaines des délégations prévues par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de ne pas être contraint de convoquer le conseil municipal pour délibérer à tout propos.*

**Le maire titulaire de délégations, devra rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.  
Ces décisions seront soumises à publicité et seront transcrites dans le registre des délibérations.**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire 22 délégations, ainsi que la délégation concernant les marchés publics à procédure adaptée (MAPA)*

- ✓ **Délibération pour délégations de fonctions consenties par le Maire aux élus municipaux.**

**Présentation par Madame le Maire des délégations attribuées par arrêtés municipaux :**

➤ **Henri GRIMONET, 1er adjoint**

*En charge de l'urbanisme, des travaux divers, des bâtiments et de la voirie  
Ces fonctions portent également sur l'hygiène et la sécurité et le plan de déneigement de la commune.*

➤ **Sylvain DURET, 2ème adjoint**

*En charge des affaires scolaires et de la jeunesse  
A ce titre, il aura notamment en charge la conduite du Conseil Municipal Jeunes et de projets d'animation intéressant la jeunesse*

➤ **Annick POUPENEY, 3ème adjoint**

*En charge des finances  
Cette fonction comporte également l'élaboration des marchés publics et appels d'offres*

➤ **Luc LEGER, 4ème adjoint**

*En charge des technologies nouvelles, de la communication, de l'animation, de la culture, du patrimoine, du cadre de vie et du développement durable*

*Cette fonction comporte notamment :*

*Au titre des technologies nouvelles :  
La téléphonie et les équipements informatiques connectés*

*Au titre de l'animation :  
Les relations avec les associations, le fleurissement et les illuminations*

*Au titre du cadre de vie et du développement durable :  
La gestion des déchets, du cimetière, des ports et la location des salles*

✓ **Délibération pour création et désignation des commissions municipales.**

Madame le Maire rappelle que le Maire est président de droit de toutes les commissions, assisté d'un vice-président (généralement un adjoint) désigné au sein de chaque commission, qui a le pouvoir de convoquer les membres de la commission.

➤ **COMMISSION MUNICIPALE FINANCES (fermée)**

*L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales « permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux »*

**Madame le Maire propose d'approuver la création d'une commission municipale « Finances » composée de :**

- Le Maire, Président de droit
- 1er adjoint, vice-président : Annick POUPENEY
- 3 conseillers municipaux : Henri GRIMONET, Sylvain DURET, Paul MERCY

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (obligatoire et fermée)**

*En application de l'article 279 du code des marchés publics, la commission d'adjudication ou d'appel d'offres, présidée par le Maire ou son représentant, est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.*

**Le vote s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages**

**Madame le Maire propose la composition suivante :**

*Titulaires : Henri GRIMONET, Sylvain DURET, Annick POUPENEY*

*Suppléants : Luc LEGER, Paul MERCY, Benjamin BARDON*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **COMMISSIONS MUNICIPALES (ouvertes)**

**Madame le Maire propose la création des 4 commissions ouvertes suivantes :**

1. *Urbanisme*
2. *Travaux divers, bâtiments, voirie*
3. *Affaires scolaires et jeunesse*
4. *Communication, animation, culture et patrimoine*

Présidées par le Maire et composées :

- *D'un vice-président*
- *De conseillers (dont le nombre est à définir pour chaque commission)*
- *De consultants externes volontaires représentant les habitants, en nombre limité afin de maintenir un échange constructif, dont la désignation interviendra ultérieurement sur appel à candidatures*

**1. Urbanisme : 1 vice-président et 4 conseillers**

*Monsieur GRIMONET Henri se présente en tant que vice-président.  
Messieurs BARDON Benjamin – SZLAPKA Jean – NOËL-LARDIN Patrick –  
RENAUDIN Géraud, se présentent candidats à la commission.*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

**2. Travaux divers, bâtiments, voirie : 1 vice-président et 6 conseillers**

*Monsieur GRIMONET Henri se présente en tant que vice-président.  
Madame BLANC Aline et Messieurs BARDON Benjamin – SZLAPKA Jean –  
NOËL-LARDIN Patrick – RENAUDIN Géraud – LEGER Luc, se présentent  
candidats à la commission.*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

**3. Affaires scolaires et jeunesse : 1 vice-président et 4 conseillers**

*Monsieur DURET Sylvain se présente en tant que vice-président.  
Mesdames BLANC Aline - COUDERC Audrey - SENFT Catherine et Monsieur  
MERCY Paul, se présentent candidats à la commission.*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

**4. Communication, animation, culture et patrimoine : 1 vice-président et 5 conseillers**

*Monsieur LEGER Luc se présente en tant que vice-président.  
Mesdames BLANC Aline - COUDERC Audrey - SENFT Catherine et Messieurs  
EMINET Bernard - GRIMONET Henri, se présentent candidats à la commission.*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

✓ **Délibération pour désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE de la région du Thiers**

*Suite à l'installation de notre Conseil Municipal, désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.*

**Le vote s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages**

Mesdames CHEVALIER Annick Maire – POUPENEY Annick se présentent candidates en tant que déléguées titulaires.  
Monsieur BARDON Benjamin se présente en tant que délégué suppléant.

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **CCAS Centre Communal d'Action Sociale**

*Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé de droit par le maire.*

*Madame le Maire propose le maintien du nombre actuel, qui est de 8 membres. La moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire dans un délai de deux mois.*

Mesdames Agnès BOËL-MURÉ - Catherine SENFT et Messieurs Luc LEGER - Paul MERCY se portent candidats.

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

***Madame le Maire précise que dans les membres qu'il lui appartiendra de nommer ultérieurement, des postes seront proposés à des candidats ou sympathisants de la liste adverse. C'est une disposition non obligatoire au regard de la loi, mais notre conseil s'honorera toujours en associant à la conduite des projets des habitants volontaires de toute origine.***

➤ **CNAS Comité National d'Action Sociale**

*Madame MARTIN Martine secrétaire de Mairie, représente le personnel au sein du CNAS, il convient donc de désigner un élu pour représenter la commune.*

*Madame le Maire propose de désigner Mme Agnès BOËL-MURÉ.*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE COMMUNALE**

*Madame le maire propose de désigner :*

- 1 titulaire : Monsieur DURET Sylvain
- 1 suppléant : Monsieur MERCY Paul

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL à l'Ecole Intercommunale du Gué des Planches**

*Madame le maire propose de désigner :*

- 1 titulaire : Madame COUDERC Audrey

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **ELU CORRESPONDANT DEFENSE**

*Placé auprès du Maire, il a un rôle informatif et relationnel entre les différents services de la défense, les citoyens et la commune. Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire. Il est le garant de la bonne exécution des opérations de recensement militaire, de l'information sur la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.). Il informe les administrés sur la réserve, la préparation militaire et sur les actions de recrutement des armées.*

*Monsieur RENAUDIN Géraud se propose au poste de correspondant*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **COMITES CONSULTATIFS**

Ces comités peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés.

Madame le Maire proposera ultérieurement la création de comités consultatifs, associant des représentants des habitants, pour éclairer nos choix d'équipement ou d'aménagement de la commune :

- Signalétique de nos hameaux et nommage des rues
- Projet « Cœur de village »

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

*Dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée, dans les communes de moins de 2000 habitants et pour la durée du mandat, de 7 membres :*

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) dont 1 doit être domicilié hors de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prescrites.

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES**

*Composition de cette commission administrative :*

- *Le Maire ou son représentant*
- *Un délégué de l'administration désigné par le Préfet*
- *Un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance*

**Le Maire désignera par arrêté transmis au Préfet son représentant au sein de cette commission en la personne de M. Henri GRIMONET et en informe le conseil municipal**

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

➤ **DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMR**

*Françoise BEAUJEAN, présidente de l'ADMR, ayant souhaité que Saint-Alban de Montbel soit représenté au sein du conseil d'administration, il a été procédé à la nomination de :*

*Madame BLANC Aline*

✓ **Délibération pour l'attribution et la répartition des indemnités de fonctions**

*Madame le Maire propose de répartir les indemnités de fonction du Maire et des adjoints de la façon suivante :*

- *Maire : 31% de l'indice 1015 soit 1178,46 € bruts mensuels*
- *Du 1er au 4ème adjoint : 8,25% de l'indice 1015 soit 313,62 € bruts mensuels*

*Indice brut mensuel 1015 de la fonction publique en mars 2014 = 3801,47 €*

*Ces indemnités sont assujetties aux cotisations de retraite obligatoire ainsi qu'à la CSG et à la CRDS.*

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

✓ **Désignation d'un régisseur de recettes**

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2001 instituant une régie de recettes pour la location de la salle polyvalente et la délibération du 30 juin 2009 portant création d'une cantine-garderie,*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2009 annulant et remplaçant celle du 28 septembre 2001,*

*Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 septembre 2001 et du 29 septembre 2009.*

**Madame le Maire propose de confier par arrêté la fonction de régisseur de recettes, pour les locations de salles et la cantine-garderie périscolaire, à Mme Annick POUPENEY en remplacement de M. William VANNEUVILLE, nommé par arrêté du 8 décembre 2009, avec pour mandataire suppléant M. Géraud RENAUDIN.**

**Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité**

✓ **Délibération pour motion du SDES**

*Les Elus demandent de reporter au prochain conseil municipal pour se prononcer sur la motion du SDES.*

*Madame le Maire va demander de plus amples explications sur cette motion et les conséquences financières sur la commune auprès du SDES et d'ERDF.*

✓ **Questions diverses**

- **Rappel : Les commissions municipales sont convoquées par le Maire dans les 8 jours qui suivent leur nomination. Ce délai peut être réduit à la demande de la majorité des membres qui les composent.**
- **Le conseil municipal est invité à participer à la cérémonie commémorative du 8 mai à 11H00.**
- **Date du prochain conseil municipal : le 12 mai 2014 à 19h30**
- **Intervention de Monsieur GRIMONET Henri au sujet des travaux d'enfouissement des réseaux de la RD 921**
- **Intervention de Monsieur DURET Sylvain sur les rythmes scolaires et le logiciel de gestion de la cantine /garderie**
- **Intervention de Monsieur EMINET Bernard-Paul, à qui nous adressons nos félicitations et nos remerciements pour la mise en ligne du nouveau site internet municipal et la mise à disposition de notre espace de travail collaboratif Claroline**

**Fin de la séance à : 21h23**

**Le secrétaire de la séance**